

**Cahier des charges**

**Reportage photo dans les îles du Ponant**

**05/01/26**



**Les îles du Ponant**

## 2.1 1. Contexte général

### 1.1 Les îles du Ponant

Les îles du Ponant regroupent 15 îles de la côte Atlantique : Chausey, Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Les Glénan, Groix, Belle-Île-en-Mer, Houat, Hoedic, île-aux-Moines, île d'Arz, île d'Yeu et île d'Aix.



### 1.2 L'association Les îles du Ponant (AIP)

L'Association les îles du Ponant (AIP) est composée d'élus des îles, de représentants des professionnels et d'élus départementaux et régionaux. Créée en 1971, l'AIP s'est dotée d'une grande ambition : offrir un avenir aux îles de l'Atlantique et de la Manche. Pour cela son objet est le maintien de territoires abritant des communautés insulaires actives et attractives.

L'AIP intervient dans de nombreux domaines, notamment l'aménagement du territoire, le tourisme, l'environnement, la santé ou le logement. Elle est reconnue comme l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics pour les questions insulaires.

Ses actions se déclinent en trois grands objectifs :

- ¶ Faire connaître la spécificité et l'identité des îles habitées et, plus globalement, défendre la cause des îles aux niveaux départemental, régional, national et européen.
- ¶ Apporter un appui aux collectivités des îles dans l'exercice de leurs missions et renforcer structurellement leur capacité d'action.
- ¶ Offrir un lieu de débats et d'échanges sur les grandes problématiques de développement, d'aménagement et de protection des territoires insulaires et de leurs communautés.

**Pour en savoir plus : [www.iles-du-ponant.com](http://www.iles-du-ponant.com)**

### 3. Attentes concernant le reportage photo

#### 3.1 Objectif de ce reportage photo

L'AIP souhaite enrichir sa photothèque pour mieux **illustrer les différentes facettes de la vie insulaire** à travers les activités économiques, culturelles, agricoles... mais également les **services essentiels** qui permettent d'y maintenir une vie à l'année : transports, commerces, équipements... Dans la mesure du possible, **l'humain sera valorisé**.

Afin de rendre visible la vie des insulaires toute l'année, les clichés pourront être réalisés à **différentes périodes de l'année et sous des contextes météo variés** (pas uniquement sous le soleil et avec un ciel bleu).

Le reportage devra également rendre compte de la richesse naturelle des îles grâce à quelques clichés de la **faune et de la flore**.

La beauté des paysages insulaires ne sera pas au cœur du reportage photo mais pourra néanmoins être suggérée ou valorisée en toile de fond.

#### 3.2 Utilisation des visuels

Ces photos permettront à l'AIP de disposer d'une base de photographies pouvant être utilisées en premier lieu sur des **supports d'édition destinés aux visiteurs** : Journal des îles du Ponant, Passeport des îles ou tout autre document réalisé dans le cadre du programme tourisme mené par l'AIP (guide des mobilités durables vers les îles du Ponant par ex.)

Les clichés pourront également être utilisés dans leur **version numérique** dans des documents de travail ou de présentation : PowerPoint, documents de projet... ainsi que sur le **site internet** de l'AIP et ses réseaux sociaux.

#### 3.3 Cibles

Les photos s'adresseront aux habitants insulaires ainsi qu'aux visiteurs des îles du Ponant, qu'ils soient excursionnistes (en visite à la journée) ou en séjour. Il peut s'agir de familles, couples sans enfants, groupe de randonneurs... Les profils des visiteurs étant variés sur les îles du Ponant.

Elles permettront de véhiculer l'image d'îles habitées et animées toute l'année et pas seulement de « cartes postales ».

#### 3.4 Les valeurs à retrouver

- Convivialité : rencontres, échanges, transmissions, proximité devront transparaître dans le reportage.
- Diversité : intergénérationnelle, habitants-visiteurs, identités des îles, spécificités...
- Dynamisme : mouvement, projets, vitalité

### 3.5 Les thématiques des photos

Activité économique : agriculture, pêche, commerces, artisanat, entreprises, savoir-faire, spécialités locales...

Vie à l'année/équipements : manifestations culturelles, sportives, associatives et lieux de rencontre (écoles, commerces, restaurants, marchés...), équipements sportifs et culturels si possible en permettant de faire comprendre que l'on est sur une île

Faune et flore (variable selon la saison) : oiseaux, mammifères marins, espèces endémiques ou non, lande, fleurs, végétation maritime, plantes exotiques particulièrement représentées sur les îles

### 3.6 Livrables attendus

- Choix de 15 photos par île sur présentation d'une trentaine. Les prises de vues seront livrées pour la fin juin 2026 au format numérique haute définition.
- 5 lots géographiques :
  - Lot 1 : îles de Bréhat et de Batz,
  - Lot 2 : îles d'Iroise (Ouessant, Molène Sein)
  - Lot 3: Belle-Île, Houat, Hoedic,
  - Lot 4 : Groix, île-aux-Moines, île d'Arz
  - Lot 5 : île d'Yeu et île d'Aix
- Les photos devront se répartir selon les 3 thèmes suivants avec un minimum de 2 photos par thème et par île :
  - Activité économique ;
  - Vie à l'année ;
  - Faune et flore.

### 3.7 Droits cédés et contrat

Le prestataire cédera à l'AIP et à ses partenaires (communes insulaires, Offices de tourisme), les droits d'usage, de représentation, de reproduction et d'adaptation des éléments conçus dans le cadre de l'opération sur l'ensemble des photos sélectionnées pour une durée de 7 ans et une étendue géographique France et international.

Le prestataire cédera au Comité Régional du Tourisme de Bretagne, à ses partenaires (les Institutionnels bretons et/ou du tourisme, les professionnels du tourisme) et la presse les droits d'usage, de représentation, de reproduction et d'adaptation des éléments conçus dans le cadre de l'opération sur 3 photos par île bretonne sélectionnées pour une durée de 7 ans. Ces clichés réalisés dans le cadre de cette prestation ont vocation à intégrer la photothèque du CRT Bretagne, qui peut être consultée ici : [www.tourismebretagne-photo.com](http://www.tourismebretagne-photo.com)

Il est précisé le contenu de ces droits :

1. Usage éditorial sur les supports suivants :

- Impression / Édition : Utilisation de l'**Oeuvre** pour illustrer des publications/outils de communication, sans que la liste ci-après ne présente un caractère limitatif : brochures, dépliants, cartes, guides touristiques et topoguides, présentations PowerPoint ou autres formats ; évènements, invitation, flyers, affiches, bannières, kakémonos, stands... à l'exclusion des ouvrages commercialisés type guides, goodies, cartes postales, posters...
  - Numérique : Utilisation de l'**Oeuvre** sur les sites web du **CRT Bretagne**, sites web tiers, courriel et newsletters, réseaux sociaux, blog, vlog, site de partage de vidéos, applications web, MMS, vidéo et tout support multimédia quelle qu'en soit la nature, existants ou à venir.
2. Usage dans le cadre des campagnes de communication et de publicité du **CRT Bretagne** sur tout type de média papier et/ou digital et tout type de format, sans que la liste ci-après ne présente un caractère limitatif (insertion publicitaire, publirédactionnel, réseaux sociaux, site web tiers, cinéma, vidéo...), à l'exclusion des campagnes d'affichage grands formats sur des réseaux publicitaires avec achat d'espace.

Partenariat : Dans le cadre de sa stratégie, le CRT Bretagne est engagé dans une politique de mutualisation avec un certain nombre de partenaires et prestataires touristiques. Ces partenaires sont listés dans le contrat joint en annexe.

Droits à l'image : lorsque les clichés mettront en scène des individus parfaitement identifiables, le photographe s'assurera auprès d'eux des droits à l'image ; il fera signer une cession de droits à l'image aux personnage. Ces décharges seront remises à l'AIP à l'issue de la prestation.

Exclusivité : L'AIP ne demande pas l'exclusivité sur les photos du reportage. Le prestataire devra néanmoins veiller au respect du droit à l'image dans le cas d'une utilisation des clichés par lui-même ou par l'un de ses propres clients.

### 3.8 Candidature

Nous recherchons un ou plusieurs prestataires créatifs, sensibles aux enjeux insulaires et ayant envie de mettre en lumière les femmes et les hommes qui habitent les îles ainsi que la richesse de l'environnement insulaire.

Une liste des photos attendues et des contacts sera fournie aux prestataires retenus.

Le dossier de candidature devra comporter une description de :

- Votre structure et votre matériel
- Vos compétences
- Du ou des lots auxquels vous répondez
- Quelques références de projets

### **3.9 Offre**

Votre offre sera présentée dans un document comprenant :

- Vos pistes de réflexions, en tenant compte de ce cahier des charges
- Un rétro planning global des étapes de travail en fonction du ou des lots auxquels vous répondez
- La méthodologie de travail avec le maître d'ouvrage
- Votre proposition financière

### **3.10 Critères de sélection**

De la candidature :

- Références
- Moyens
- Sensibilité aux enjeux liés à l'insularité

De l'offre :

- |                                   |      |
|-----------------------------------|------|
| • Prix                            | 30%  |
| • Proposition artistique          | 30%  |
| • Méthodologie planning           | 30 % |
| • Prise en compte de l'insularité | 10%  |

### **3.11 Calendrier**

La réponse devra être envoyée au plus tard le 8 février 2026 par mail à l'adresse suivante :  
[tourisme@iles-du-ponant.com](mailto:tourisme@iles-du-ponant.com)